Hello Watt a été sélectionné par le Ministère de l'énergie et l'environnement pour rejoindre le French Tech Green 20, programme pour faire émerger les nouveaux champions technologiques de la transition écologique.

Remplacer sa chaudière fioul ou gaz : la nouvelle aide de l'État pour passer à la PAC

Entre décembre 2025 et décembre 2026, le prix du kWh de gaz a augmenté de 64 % et celui du fioul de près de 52 %. Une pompe à chaleur, qui fonctionne à l'électricité, est beaucoup plus économique à l'usage que les chaudières à gaz et à fioul, mais son coût d'installation reste un frein pour de nombreux ménages.

Depuis l'automne 2026, une « offre pompe à chaleur intégrée » soutenue par l'État, aussi appelée « leasing social », permet de remplacer sa chaudière à gaz ou à fioul par une pompe à chaleur sans avancer d'argent. Le ménage rembourse chaque mois une mensualité, qui couvre le remboursement de la pompe à chaleur, son entretien et, s'il le souhaite, l'électricité à prix fixe pendant 3 ans. Selon les règles fixées par l'État, cette mensualité est conçue pour ne pas dépasser sa facture de chauffage actuelle.

Qui est concerné ?

Les propriétaires d'une maison individuelle (résidence principale), chauffée au fioul ou au gaz, dont les revenus ne dépassent pas les plafonds « modestes » ou « très modestes ».

Combien ça coûte ?

- Aucun investissement : vous installez votre pompe à chaleur et la remboursez pendant trois ans via une mensualité calculée pour être inférieure à votre ancienne facture de chauffage.
- Cette mensualité comprend le remboursement de l'installation, son entretien et sa facture d'électricité.
- Une fois la pompe à chaleur remboursée, votre facture de chauffage est divisée par deux, voire plus.
- Dans les territoires d'électrification, une prime « sortie du gaz » pouvant aller jusqu'à 1 000 € est prévue pour les foyers qui coupent leur raccordement au gaz, dans des zones définies localement d'ici mars 2027.

À savoir avant de signer :

- Le contrat d'électricité proposé est facultatif.
- Vérifiez que l'offre vient bien d'un consortium retenu par l'État : la liste officielle est sur electrifions-la-france.gouv.fr. Signalez tout démarchage suspect sur signal.conso.gouv.fr.

Les 6 acteurs de leasing PAC :

CapConfort, IZI by EDF, Le PAC'TE français, Octopus x Effy, Hello Watt x Engie, Sonepar.

Pour être conseillé gratuitement :

- France Rénov' : france-renov.gouv.fr ou 0 808 800 700
- ADEME : agirpourlatransition.ademe.fr